

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:  
**Modification**  
**du tableau**  
**des effectifs**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**23**

Suffrages exprimés :  
**26**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
26 novembre 2024

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **3 décembre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
**(2 décembre 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux décembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : TREMEAU Gaël est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy et GAUDILLERE David.

Rapporteur : le Maire

**EXPOSE**

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec un recrutement à venir et suite à des réorganisations de service, la ville doit actualiser ce tableau.

**I- Recrutement à venir**

- Création d'un poste d'attaché à temps complet

Suite au départ, par voie de mutation, du DGA Ressources et Transformation Numérique (RTN), un recrutement a été lancé. Dans le cas où le candidat retenu serait recruté sur le grade d'attaché il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché à temps complet.

En fonction du grade de la personne recrutée le poste d'attaché principal ou d'attaché sera supprimé à la prochaine séance.

- Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps

Suite au départ en retraite au 1<sup>er</sup> février 2025, au sein du service administration générale, d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2), un recrutement a été lancé. Dans le cas où le candidat retenu serait recruté sur le grade d'adjoint administratif (C1) il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps.

En fonction du grade de la personne recrutée le poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2) ou d'adjoint administratif (C1) sera supprimé lors d'une prochaine séance.

## II- Réorganisation de service

### a) Police Municipale

Le service de la police Municipale était composé de 3 brigadiers chefs principaux.

Suite au départ, par voie de mutation, de deux agents du service, la création d'un poste d'ASVP a été décidé à la place d'un poste de brigadier-chef principal.

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 14 octobre, la création d'un poste de gardien-brigadier avait été approuvée par délibération.

Afin de maintenir le tableau des effectifs constant il est demandé de supprimer les postes suivants :

- Suppression d'un poste de brigadier-chef principal suite au recrutement d'un fonctionnaire sur le grade de gardien-brigadier ;
- Suppression d'un poste de brigadier-chef principal suite à la création du poste d'ASVP sur le grade d'adjoint technique déjà présent au tableau des effectifs.

### b) Environnement et cadre de vie

Le CDD de l'agent occupant le poste de responsable du service environnement et cadre de vie, sur le grade de technicien, n'a pas été reconduit pour des raisons budgétaires.

Afin de maintenir le tableau des effectifs constant il est demandé de supprimer un poste de technicien à temps complet.

## DELIBERATION

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

**VU** la délibération du 14 octobre 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

**VU** le tableau des effectifs au 15 octobre 2024 ;

**VU** l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 14 novembre 2024 ;

**VU** l'avis favorable à la majorité des commissions réunies du 21 novembre 2024 ;

Le rapporteur entendu,

## Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. Lopez et du Maire,

Après en avoir délibéré à la majorité avec deux votes contre de P. Lopez et Christiane Racine.

**ACCEPTE** la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

**APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christine ROBIN

